

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX-AMPHOUX JEUDI 18 DECEMBRE 2025 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. KONNERT Yves, Premier Adjoint au Maire (*M. Hubert GEOLLE, maire de Fox-Amphoux ayant un empêchement, est remplacé provisoirement par M. KONNERT Yves, Premier Adjoint au Maire ; article L 2122-17 du CGCT*).

Etaient présents : M. PALAZZOLI Florent, adjoint au maire ; Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, M. SCOZZARI Maurice, Mme BOURGUIGNON Monique, Mme DECROIX Céline, M. BOURGUIGNON Alain, M. SIBILOT Eric, conseillers municipaux.

Procuration : M. Hubert GEOLLE, maire de Fox-Amphoux a donné procuration à M. BOURGUIGNON Alain, conseiller municipal.

Excusé : M. PIGAGLIO Laurent, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme DECROIX Céline a été élue secrétaire.

Monsieur le Premier Adjoint donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Contre valeurs des redevances de l'Agence de l'Eau (eau potable et assainissement collectif) au 01/01/2026,
- Mission d'assistance avec le Cabinet Gétudes Consultants Méditerranée pour la saisie des données SISPEA (2026 et 2027),
- Modification des statuts de la Communauté des Communes Provence Verdon (article 3/3 vie sociale),
- Extension du lotissement communal « la Jeansarde 3ème tranche », modification du prix de vente des lots (annulation de la délibération du 28/10/2025),
- Construction d'un parc photovoltaïque sur la parcelle E 14 ; prolongation de la promesse de bail emphytéotique,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Contre valeurs des redevances de l'Agence de l'Eau (eau potable et assainissement collectif) au 01/01/2026 : au vu de la réforme des redevances de l'agence de l'eau mise en place au 01/01/2025, pour l'année 2026 les redevances sont calculées comme suit :

- « performance des réseaux d'eau potable : 0.0408 E/m³ (0.06 x 0.68) ; pour rappel 2025 = 0.0100 E/m³
- « performance des systèmes d'assainissement collectif : 0.0450 E/m³ (0.09 x 0.50) ; pour rappel 2025 = 0.0090 E/m³.

A l'unanimité des membres, ces redevances sont validées et seront appliquées pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Mission d'assistance avec le Cabinet Gétudes Consultants Méditerranée pour la saisie des données SISPEA (2026 et 2027) : à l'unanimité, le conseil municipal décide de se faire assister dans la mission des données (eau et assainissement) à faire en partenariat avec SISPEA et valide le devis présenté par Gétudes Consultants Méditerranée d'un montant HT de 1 000 E pour les années 2026 et 2027.

Modification des statuts de la Communauté des Communes Provence Verdon (article 3/3 vie sociale) : à l'unanimité, le conseil municipal valide la modification des statuts et son article 3/3 vie sociale.

Extension du lotissement communal « la Jeansarde 3ème tranche », modification du prix de vente des lots (annulation de la délibération du 28/10/2025) : tenant compte des observations de la perception de Brignoles sur le fait que ce genre d'opération est soumis à TVA, le conseil municipal annule le prix net vendeur de 85.00 E/m² pris en conseil municipal du 28/10/2025 et après débat, à l'unanimité des membres présents, fixe le prix HT au m² à 70.83 E, soit TTC net vendeur 85.00 E/m².

Construction d'un parc photovoltaïque sur la parcelle E 14 ; prolongation de la promesse de bail emphytéotique : la promesse de bail prenant fin au 17/06/2026, le conseil municipal a l'unanimité, décide de reconduire pour un an ladite promesse.

AFFAIRES DIVERSES : /

La séance est levée à 19H00

Le secrétaire,



le Premier Adjoint


